

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

N° : 2020-CC-04-087

**MAISON FRANCE
SERVICES ITINERANTE –
CONVENTION DE
MECENAT AVEC LE
ROTARY CLUB**

**SEANCE
DU 2 SEPTEMBRE 2020**

NOMBRE DE DELEGUES

en exercice : 44

présents : 39

votants : 43

**DATE DE CONVOCATION :
26 Août 2020**

SECRETAIRE DE SEANCE

Jean Marc BARON

L'an deux mille vingt, le mercredi deux septembre, à vingt heures, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise se sont réunis dans la Salle Polyvalente à Mont L'Evêque, commune membre, sur convocation qui leur a été adressée par le Président, conformément aux articles L.5211-1 et L.5211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales qui renvoient, s'agissant d'un EPCI comptant une commune de 3500 habitants et plus, aux dispositions pertinentes du même code relatives au fonctionnement du conseil municipal des communes de cette catégorie.

Siégeaient à l'assemblée :

- * Monsieur ACCIAI Maxime (Brasseuse)
- * Monsieur BARON Jean-Marc (Senlis)
- * Monsieur BATTAGLIA Alain (Pontarmé)
- * Madame BENOIST Magalie (Senlis)
- * Monsieur BIJEARD Patrice (Senlis)
- * Monsieur BLOT Laurent (Montépilloy)
- * Monsieur BOUFFLET Pierre (Thiers Sur Thève)
- * Monsieur CHARRIER Philippe (Chamant)
- * Monsieur CLEREL Francis (Villers Saint Frambourg Ognon) suppléant de Laurent NOCTON
- * Monsieur CURTIL Benoît (Senlis)
- * Monsieur DE LA BEDOYERE (Raray)
- * Monsieur DUMOULIN François (Courteuil)
- * Monsieur FROMENT Daniel (Montlognon)
- * Monsieur GAUDUBOIS Patrick (Senlis)
- * Madame GAUVILLE-HERBET Cécile (Fleurines)
- * Monsieur GEOFFROY Rémi (Senlis)
- * Madame GORSE-CAILLOU Isabelle (Senlis)
- * Monsieur GRANZIERA Gilles (Pontarmé)
- * Monsieur GUEDRAS Daniel (Senlis)
- * Madame JAUNET Christel (Aumont en Halatte)
- * Monsieur LAPIE Dominique (Fleurines)
- * Monsieur LEFEVRE Sylvain (Senlis)
- * Monsieur LESAGE William (Chamant)
- * Madame LOISELEUR Pascale (Senlis)
- * Madame LOZANO Michelle (Mont L'Evêque)
- * Madame LUDMANN Véronique (Senlis)
- * Monsieur MARECHAL Guillaume (Fleurines)
- * Monsieur MELIQUE Jacky (Fleurines)
- * Madame MIFSUD Florence (Senlis)
- * Monsieur NGUYEN PHOC VONG Jean-Pierre (Senlis)
- * Madame PALIN SAINTE AGATHE Martine (Senlis)
- * Monsieur PATRIA Alexis (Fontaine Chaalis)
- * Monsieur PLASMANS Marc (Rully) suppléant de Madame Viviane TONDELLIER
- * Madame PRUVOST-BITAR Véronique (Senlis)
- * Monsieur REIGNAULT Patrice (Senlis)
- * Madame REYNAL Sophie (Senlis)
- * Monsieur ROLAND Dimitri (Barbery)
- * Madame SIBILLE Elisabeth (Senlis)
- * Monsieur SICARD Bruno (Borest)

Pouvoirs :

- * Madame BONGIOVANNI Julie (Senlis) à Monsieur Patrick GAUDUBOIS (Senlis)
- * Madame MARTIN Emilie (Thiers Sur Thève) à Monsieur BOUFFLET Pierre (Thiers Sur Thève)
- * Madame ROBERT Marie-Christine (Senlis) à Madame LOISELEUR Pascale (Senlis)
- * Monsieur BOULANGER Damien (Senlis) à Madame REYNAL Sophie (Senlis)

Ne siègeai(en)t pas à l'assemblée pour cause d'absence, te(s) conseiler(s) communautaire(s) qui suit(vent) :

- * Madame BONGIOVANNI Julie (Senlis) - excusée
- * Monsieur BOULANGER Damien (Senlis) - excusé
- * Madame MARTIN Emilie (Thiers Sur Thève) - excusée
- * Madame PIERA Pascale (Senlis) - non excusée
- * Madame ROBERT Marie-Christine (Senlis) - excusée

Ne siègeai(en)t pas à l'assemblée mais étai(en)t représenté(s) par leur suppléant :

- * Monsieur NOCTON Laurent (Villers Saint Frambourg Ognon) représenté par son suppléant Monsieur CLEREL Francis.
- * Madame TONDELLIER Viviane (Rully) représentée par son suppléant Monsieur Marc PLASMANS

Avant l'examen de la question par le Conseil Communautaire, le Président de séance vérifie les conditions de quorum : 39 présents dont 4 pouvoirs. Il constate que celui-ci est atteint et déclare les membres de l'assemblée délibérante installés dans leur fonction de conseiller communautaire.

Exposé des motifs

Le Rotary Club de Senlis soutient, chaque année, un partenaire dans le cadre d'une action ayant pour objectif de servir l'intérêt général.

Pour l'année 2019, le Rotary Club a souhaité soutenir la Communauté de Communes Senlis Sud Oise dans la mise en place d'une Maison France Services Itinérante.

Pour rappel, la Maison France Services Itinérante assurera l'accueil, l'orientation et l'accompagnement du public dans ses démarches notamment via l'outil numérique dans les domaines énumérés dans le bouquet de services : la retraite, l'emploi, le chômage, l'autonomie, le logement, le handicap, la justice, le budget familial, la prévention santé et la formation.

Dès lors, la mise en œuvre de ce projet nécessite l'achat d'un véhicule de type fourgon, Fiat DUCATO, défini dans le marché 2019-09.

Pour rappel le coût total de l'acquisition du véhicule, aménagement compris, s'élève à 78 463,61 € T.T.C.

Pour ce faire, le Rotary Club souhaite participer à l'aménagement du véhicule à hauteur de 15 000,00 €.

A cet effet, il convient de mettre en place une convention entre le Rotary Club et la Communauté de Communes de Senlis Sud Oise afin d'acter les modalités de ce partenariat.

Délibération

Vu l'arrêté préfectoral en date du 14 novembre 2016 portant création de la communauté de communes dénommée Communauté de Communes Senlis Sud Oise ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.) ;

Considérant la nécessité de mettre en place une Maison France Services Itinérante, dans le cadre de la compétence associée, que la Communauté de Communes Senlis Sud Oise souhaite développer une démarche de mécénat pour dégager des financements complémentaires dans un contexte budgétaires de plus en plus contraints et l'intérêt pour la Communauté de Communes Senlis Sud Oise de faire participer les entreprises et les particuliers aux projets de l'EPCI ;

Après avoir entendu l'exposé du Président de séance, par un vote au scrutin ordinaire, par 43 voix « POUR », aucune voix « CONTRE », aucune « ABSTENTION », les membres du Conseil Communautaire :

- **AUTORISENT**, à l'unanimité, Monsieur le Président à signer la convention avec le Rotary Club de Senlis.

Envoyé en préfecture le 14/09/2020

Reçu en préfecture le 14/09/2020

Affiché le

14 SEP. 2020

ID : 060-200066975-20200902-DEL2020CC04087-DE

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, devant le Tribunal Administratif d'Amiens, 14 rue Lemerchier, CS 81114, 80011 Amiens Cedex 01.

Le Président de la Communauté de Communes est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré, les jour, mois, an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Certifié exécutoire compte tenu
De la transmission en Sous-préfecture,
Le : 14 SEP. 2020
Et de l'affichage le : 14 SEP. 2020

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Senlis,
Le 11 SEP. 2020

Le Président,



Guillaume MARECHAL

